

JUMELAGE DES INSTANCES DE RÉGULATION AUDIOVISUELLE LANCEMENT - 13/12/18 - TUNIS

PROSPECTIVE

MONITORING ET
RÉGULATION

ETUDES ET
RECHERCHES

ARCHIVES
AUDIOVISUELLES

COMMUNICATION

LE JUMELAGE EN QUELQUES MOTS

TROIS ACTEURS PHARES :

**LA HAICA, L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DU
SECTEUR AUDIOVISUEL TUNISIEN**

**LE CSA BELGE, QUI COORDONNE LE
JUMELAGE**

**L'INA, EN CHARGE DU VOLET «ARCHIVES
AUDIOVISUELLES» DU JUMELAGE**

300

**C'EST LE NOMBRE DE JOURS D'EXPERTISE QUI
SERONT PARTAGÉS ENTRE LES TROIS ACTEURS
DU JUMELAGE DURANT 21 MOIS**

800.000 €

**C'EST LE BUDGET ACCORDÉ PAR L'UNION
EUROPÉENNE POUR SOUTENIR LE JUMELAGE**

PROSPECTIVE

**MONITORING ET
RÉGULATION**

**ARCHIVES
AUDIOVISUELLES**

ÉTUDES ET RECHERCHES

COMMUNICATION

JUMELAGE

HAICA

CSA

INA



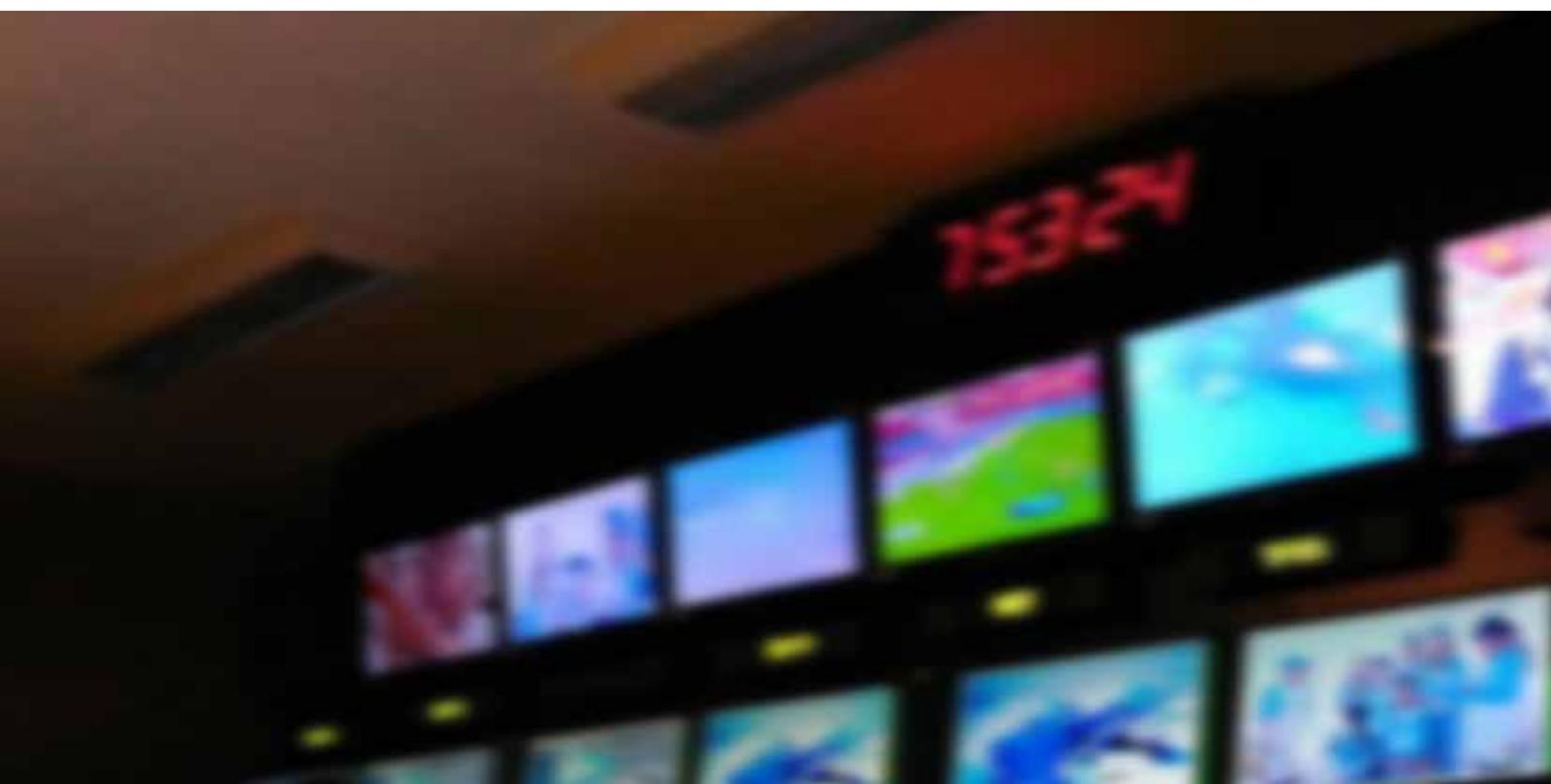
LA HAUTE AUTORITÉ INDÉPENDANTE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE, GARANTE DE LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DE LEUR INDÉPENDANCE EN TUNISIE

Instituer une instance indépendante qui veille à la garantie de la liberté de la communication audiovisuelle est considéré comme un événement phare dans l'histoire de la communication en Tunisie. Créée le 3 mai 2013 par le décret-loi 116-2011 du 2 novembre 2011, la HAICA a été exclusivement investie de l'organisation du secteur audiovisuel et de sa régularisation. Elle a enfin pour mission de garantir la liberté d'expression et le pluralisme des idées et opinions pour toutes les radios et télévisions tunisiennes.

Les mutations du paysage audiovisuel en Tunisie

Avant janvier 2011, le secteur de la communication, public comme privé, était orienté vers la consécration de l'opinion unique, de la voix unique et du parti unique où les institutions audiovisuelles faisaient partie de la machine politique gouvernementale qui détenait le monopole de la communication et la consacrait à la propagande pour le chef de d'État et pour son parti politique.

Ainsi, radios et télévisions tunisiennes étaient qualifiées plutôt de médias gouvernementaux et financées par des fonds publics. Même les médias privés étaient détenus par les proches du pouvoir en l'absence totale de transparence et d'égalité dans l'octroi des licences.



Après la révolution, ce système médiatique s'est effondré, laissant la place à la consécration progressive de la liberté des médias audiovisuels et de leur indépendance, répondant ainsi à la volonté du peuple et à ses aspirations, mais également à l'institution d'un cadre juridique plus adapté à une Tunisie nouvelle. Un cadre qui consacre les principes du pluralisme d'expression des idées, des opinions et de la diversité. Ce nouveau contexte a engendré un ensemble de textes juridiques et réglementaires sous forme de décrets-lois qui seront voués à évoluer une fois que les institutions démocratiques seront établies.

Une instance de régulation garante de la liberté de la communication audiovisuelle et de son indépendance

Malgré la mise en œuvre tardive du décret-loi 116 et l'anarchie qui a marqué le secteur audiovisuel, la HAICA n'a épargné aucun effort depuis sa création en mai 2013 pour garantir la liberté d'expression et d'information, l'indépendance et le pluralisme des médias dans un contexte social et économique difficile.

La HAICA dispose, compte tenu du décret-loi 116, de prérogatives réglementaires et administratives qui lui permettent d'organiser le champ audiovisuel et garantir son bon fonctionnement.

Elle veille, notamment, sur la garantie de l'accès des différents candidats des listes électorales à tous les médias durant la période électorale de manière équitable.

Aussi, la HAICA est-elle investie d'attributions consultatives dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur de la communication audiovisuelle et émet un avis conforme quant à la nomination des présidents directeurs généraux des établissements publics de la communication audiovisuelle.

La HAICA a mis en place, au profit des journalistes et des professionnels du secteur audiovisuel, des mécanismes d'accompagnement, d'orientation, notamment dans le cadre d'ateliers de formation. Elle publie périodiquement des documents de référence pour les différents acteurs du secteur visant à renforcer les mécanismes d'autorégulation.

Elle élabore régulièrement des rapports sur le pluralisme politique dans les médias audiovisuels et sur le traitement médiatique de certains événements d'actualité.

Un paysage pluraliste et diversifié

Depuis sa création, la HAICA joue un rôle prépondérant dans l'organisation du secteur audiovisuel et dans la consécration du pluralisme et de la diversité. Ainsi le paysage médiatique compte désormais 53 chaînes de télévision et stations de radio publiques et privées, dont 12 chaînes de télévision et 41 chaînes de radio, y compris 26 stations de radio régionales.

Les chaînes de télévision comptent deux chaînes de service public et 10 chaînes privées. Les stations de radio comprennent, quant à elles, 11 stations de radio de service public, 19 stations de radio privées, 9 stations de radio associatives et 2 stations de radio confisquées.

Objectifs et perspectives

La HAICA a défini un ensemble d'objectifs stratégiques visant à réglementer, promouvoir et développer le secteur audiovisuel en misant sur la qualité des contenus, en élaborant des études et des recherches et en développant un ensemble de pratiques au bénéfice de l'organisation du secteur, conformément aux dispositions de la Constitution de la République tunisienne de 2014. Celles-ci accordent une place de choix dans son chapitre VI aux instances constitutionnelles indépendantes et notamment, à l'Instance de la Communication Audiovisuelle (article 127) qui a pour mission de soutenir la démocratie, de garantir la liberté d'expression et des médias et de promouvoir un paysage médiatique pluraliste et transparent.

En octobre 2017, la HAICA a été élue vice-présidente du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM).

UN JUMELAGE POUR RENFORCER LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE

Ce jeudi 13 décembre, trois institutions se lanceront officiellement dans un projet de collaboration d'envergure, dont la mission première sera de renforcer les acquis démocratiques d'une instance tunisienne que la Constitution de 2014 issue de la révolution de 2011 a coulé dans le marbre constitutionnel. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel belge (CSA) et l'Institut National de l'Audiovisuel français (INA), se lanceront ensemble dans un projet de soutien de la HAICA à travers cinq volets ambitieux financé par l'Union Européenne. Pour la première fois en Tunisie, une des cinq instances constitutionnelles indépendantes s'inscrit dans un programme de jumelage avec un homologue européen.

Au premier plan donc, la HAICA, l'instance indépendante de régulation des médias audiovisuels tunisiens. Créée en 2013 dans le contexte post-printemps arabe, la HAICA n'a pas perdu de temps pour se mettre au travail malgré des moyens à l'époque très limités. Elle produit des recommandations, notamment sur le traitement médiatique des attentats. Elle monitore des centaines d'heures de débats politiques pour veiller au respect des règles d'équité. Elle lutte contre les discours de haine et diverses formes de discriminations. Elle est avant tout le fruit d'un besoin exprimé par les citoyennes et les citoyens tunisiens d'évoluer à l'intérieur d'un paysage médiatique qui les représente et respecte leurs droits. L'indépendance de cette instance était perçue comme étant primordiale, non seulement par la coalition politique issue de la période de la révolution, qui demandait la garantie de neutralité des futur.e.s membres de la HAICA, mais aussi par la société civile, qui a fait pression sur le Gouvernement pour faire avancer les choses. Il n'était pas question de créer un organisme guidé par d'autres intérêts que ceux du cahier des charges qu'elle allait bientôt se fixer.

Un jeune régulateur pour porter de lourdes missions

La HAICA a dû trouver sa place dans cet engouement nécessaire au processus démocratique post révolutionnaire. Dans un contexte où la régulation des médias était inexistante, la voilà soudainement inscrite dans la nouvelle Constitution tunisienne de 2014 adoptée par l'Assemblée nationale constituante, au côté de quatre autres instances constitutionnelles indépendantes. Il a fallu grandir vite, très vite et porter sur ses jeunes épaules des thématiques aussi conséquentes

que le monitoring de la couverture des campagnes électorales, la lutte contre les discours de haine malheureusement très présents, l'égalité entre les femmes et les hommes, les discriminations, ou encore le pluralisme des médias. Les actualités ne se sont pas faites attendre non plus pour mettre en exergue l'utilité de cette structure indépendante naissante. Parmi elles, les attentats de mars 2015 qui ont frappé la capitale de plein fouet au musée du Bardo de Tunis.

Ces attentats ont montré à quel point la couverture médiatique avait un impact sur le public. La première élection présidentielle au suffrage universel, libre et démocratique de 2014 a, quant à elle, soulevé la question fondamentale du pluralisme des médias et des règles d'accès aux médias des différentes composantes politiques.

La HAICA a enfin été créée dans un contexte où le paysage audiovisuel était anarchique. De nombreux médias diffusaient sans autorisation en 2011. Les médias tunisiens évoluaient dans un souffle de liberté engendré par la révolution.

Nombreux estimaient qu'il était légitime de retrouver cette liberté et de mettre en place des radios et télévisions libres sans devoir rendre des comptes et en interprétant elles-mêmes les limites de la liberté d'expression... « *La mission de la HAICA fut alors de fixer les cadres légaux pour tous les médias afin de garantir la liberté d'expression mais aussi d'éviter les dérapages. Un travail de fond énorme qui visait l'organisation du secteur mais qui rencontra une résistance de la part de certains médias* » déclarait il y a peu son Président, Monsieur Nouri Lajmi.

L'idée d'un jumelage entre la Tunisie, la Belgique et la France

C'est dans ce contexte que, quelques années après sa création, la HAICA a exprimé le besoin de déployer de nouvelles thématiques de régulation et de renforcer ses structures au cœur même de ses activités et de ses missions de régulation. L'idée d'un jumelage se profile rapidement et le CSA belge répondra positivement à l'appel d'offre lancé : le rapprochement apparaissait alors d'autant plus évident que le CSA a accompagné la HAICA dans divers projets depuis la révolution tunisienne de janvier 2011. Ces projets étaient soutenus par la Fédération

Wallonie-Bruxelles et des bailleurs internationaux (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation Internationale de la Francophonie, UNESCO, ...).

L'INA est enfin rapidement associée au projet de jumelage pour soutenir la mise en œuvre d'une mission ambitieuse, celle du soutien à la création d'un système d'archivage pérenne de l'audiovisuel tunisien.



5 volets seront déployés

Prospective, monitoring, archives audiovisuelles, études et recherches, communication. Cinq axes structureront les missions du jumelage avec pour objectif, le partage des meilleures pratiques de la HAICA, du CSA belge et de l'INA. La mise en place d'un service de recherches à la HAICA aura pour but d'inspirer l'exercice de la régulation et de renforcer l'expertise de la HAICA auprès des secteurs académique et audiovisuel. Le renforcement des procédures et le déploiement de nouvelles thématiques de monitoring comme la diversité culturelle, la protection des mineurs ou encore la communication commerciale représentent aussi des chantiers très ambitieux. Le déploiement d'une base de données d'archives audiovisuelles unique en Tunisie trouvera son utilité auprès d'un public très large.

Enfin, le renforcement de la communication de la HAICA auprès du secteur qu'il régule et des citoyen.ne.s tunisien.ne.s représente un exercice important, car il assure la transparence des décisions et l'ouverture de l'Instance à ses publics, et renforce ainsi sa légitimité.

Au total, 300 jours d'expertises et d'échanges à Tunis, sont prévus dans ce projet, appuyés par la coopération continue d'un Conseiller Résident de Jumelage présent au quotidien dans les murs de la HAICA et par la préparation et le suivi du programme à Bruxelles et à Paris. À cela viendront s'ajouter des visites d'études des membres du Conseil et du personnel de la HAICA au CSA.

C'est parti !

DÉCOLLAGE IMMINENT

Le projet de jumelage institutionnel « Renforcement institutionnel de l'instance constitutionnelle en charge de la régulation et du développement du secteur de la communication audiovisuelle, mis en place dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et à la Transition (P3AT3) et financé par l'Union européenne, a été inauguré officiellement le jeudi 13 décembre 2018 à Tunis en présence de M. Mohamed Fadhel MAHFOUDH, Ministre en charge de la relation avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'homme, de l'Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, ainsi que des Ambassadeurs des pays partenaires (la Belgique et la France), du Délégué Général Wallonie-Bruxelles et des différents acteurs et partenaires du projet.

Doté d'un financement européen de huit cent mille euros (800.000 €), ce projet de jumelage a démarré le 1er octobre 2018 dans le but de contribuer au renforcement institutionnel de la HAICA, et à l'amélioration de ses modes d'action pour réguler au mieux le paysage audiovisuel tunisien grâce à une étroite coopération avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA Belgique-Fédération Wallonie Bruxelles) et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA – France).

Près de 300 jours d'expertise répartis entre le CSA et l'INA vont être utilisés dans le cadre de ce jumelage afin de mettre en œuvre les activités prévues dans le contrat de jumelage.

// **300 JOURS D'EXPERTISE
ENTRE LA HAICA, LE CSA
ET L'INA**

//



NOURI LAJMI (HAICA)

*PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ INDÉPENDANTE DE
LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE*



CE JUMELAGE EST UN VRAI ACQUIS POUR LA HAICA ET LA RÉGULATION EN TUNISIE

//

Lancé le 1er octobre 2018, le projet du jumelage entre la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle tunisienne (HAICA), le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel belge (CSA) et l'Institut National Audiovisuel français (INA) s'étendra sur une durée de 21 mois. Président de la HAICA et Chef de projet du jumelage, Monsieur Nouri Lajmi nous parle de ce programme.

//

En quoi consiste exactement ce projet de jumelage et quels avantages présente-t-il pour la HAICA ?

Depuis sa création, la HAICA a adopté une approche participative en choisissant d'être ouverte à son environnement national et international. Elle s'est penchée sur diverses expériences similaires dans le domaine de la régulation, pour mieux s'imprégner de cette expertise très récente en Tunisie. Des partenariats ont été aussi lancés avec quelques institutions de régulation de plusieurs pays.

Aussi, faut-il le souligner, ce projet de jumelage entre la HAICA, le CSA belge et l'INA français est forcément pour nous, d'un grand intérêt.

Il se base principalement sur l'échange d'expériences à la faveur d'activités qui seront déployées d'une manière concertée et qui auront un impact direct sur le rendement de notre institution et sur le développement de ses capacités et de ses méthodes de travail. Ce projet englobe différents volets de notre champ de prédilection. Il inclut en effet la partie prospective, la mise au point de mécanismes techniques et méthodologiques de monitoring, la finalisation de la mise en place du centre d'études et de recherches de la HAICA, le développement de moyens techniques pour l'archivage audiovisuel, et l'appui à la communication interne et externe qui touche les différents acteurs du secteur, les opérateurs, la société civile ainsi que le large public (les citoyens).

Pourquoi des institutions de la Belgique et de la France pour ce jumelage ?

Le CSA belge et l'INA en France sont deux institutions qui ont pignon sur rue dans leur domaine respectif, la régulation des médias pour le premier et l'archivage audiovisuel pour le second. Ce jumelage est donc une opportunité pour la HAICA dont le personnel jeune et motivé tirera un grand profit de ces deux expériences. Cela permettra sans doute à notre instance d'avancer sur de nombreux volets qui sont au cœur de notre travail de régulateur. Nous chercherons par conséquent, au contact des différents experts et expertes qui participent au projet, d'affiner nos propres méthodes et de les enrichir en respectant le contexte tunisien dans lequel on travaille. C'est d'autant plus important que la Tunisie cherche à consolider son processus

démocratique à travers les instances constitutionnelles et indépendantes, dont la HAICA, qui constituent en l'occurrence des outils attirés pour consacrer l'idéal démocratique en Tunisie.

Dans ce contexte, la HAICA a un rôle essentiel à jouer pour garantir la liberté de la communication audiovisuelle, l'indépendance des médias, la liberté d'expression et d'information, le pluralisme, la diversité et le pluralisme politique pendant et en dehors des périodes électorales... Elle est considérée comme l'un des acquis les plus importants de la révolution tunisienne et un pilier indispensable du processus démocratique en cours, qu'on se doit de soutenir et de renforcer. Il ne faut pas oublier que la HAICA a été créée justement pour garantir les équilibres nécessaires au bon fonctionnement des médias audiovisuels, un accès équitable aux médias, la diversité du discours médiatiques etc.

Dans le contexte tunisien, on a un réel besoin aujourd'hui de multiplier les efforts dans ce domaine et de nous confronter à d'autres expériences pour promouvoir la culture de la régulation et de l'autorégulation. Il est important donc de renforcer le professionnalisme et les compétences de la HAICA, ainsi que ses moyens et ses outils de travail pour améliorer son efficacité et sa performance. La HAICA est aujourd'hui en mesure de relever le défi.

La HAICA est considérée comme l'un des acquis les plus importants de la révolution tunisienne et un pilier indispensable du processus démocratique en cours.

PAUL-ÉRIC MOSSERAY (CSA)

*CHEF DE PROJET DU JUMELAGE
POUR LE CSA*

LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES AU CŒUR DE LA MISSION DU CSA BELGE EN TUNISIE

//

Si le projet de jumelage entre la HAICA, le CSA et l'INA a pu voir le jour, c'est avant tout parce qu'une série d'acteurs tunisiens et belges se sont investis durant de long mois pour bâtir son socle et convaincre les institutions partenaires de se lancer dans le projet. Paul-Eric Mosseray en fait partie. Directeur de la transition numérique au CSA belge et chef de projet du jumelage, il souligne la richesse que représente ce projet pour son institution.

//

Pourquoi le CSA belge a-t-il été choisi pour coordonner ce jumelage ?

Je dirais d'abord que le CSA belge cultive le partage d'expériences sur le plan international. Nous avons présidé des plateformes de régulateurs comme l'EPRA et le REFRAM et prochainement nous exercerons la vice-présidence de l'ERGA. Ensuite, nous connaissons bien nos homologues tunisiens et la confiance s'est ainsi installée. Nous avons déjà eu l'occasion de travailler ensemble dans le cadre d'une étude conjointe et de séminaires. Enfin, nous avons beaucoup de points communs. La taille de notre institution par exemple, un certain pragmatisme mais aussi une capacité de réactivité et de flexibilité.

Quelles ont été les attentes formulées par la HAICA dans cet appel à coopération ?

La HAICA est une instance jeune, mais elle a déjà fait un parcours considérable dans des domaines essentiels pour une nouvelle démocratie, comme le pluralisme politique en période électorale ou encore la prévention du discours de haine. Les attentes de la HAICA reposent surtout sur la volonté de renforcer ses capacités dans des domaines clés où elle n'a pas eu encore l'opportunité ou les ressources de se déployer. Parmi eux, on retrouve les procédures de monitoring et l'instruction des plaintes, la création d'un service d'études et recherches, la mise en place d'outils d'archivage audiovisuel plus performants, mais aussi le renforcement de la communication de la HAICA.

Quels seront les volets les plus conséquents ?

Ils le sont tous. La mise en place d'un service de recherches permet de nourrir les praticiens de la régulation, de coopérer avec le secteur académique, ce qui est fondamental pour rester pertinent dans les nouvelles questions auxquelles un régulateur des médias est confronté. La recherche permet aussi d'inspirer les législations futures. Le cœur du travail de la régulation, c'est aussi la surveillance des programmes, l'évaluation des missions et des obligations, et l'activité décisionnelle qui en découle. Le déploiement de nouvelles thématiques de surveillance des contenus comme le renforcement des procédures pour stabiliser le processus décisionnel est un chantier ambitieux. L'objectif sera de déployer les nouvelles thématiques dont la Haica fixera les priorités après une phase de diagnostic, comme par exemple, la protection des mineurs, la protection des consommateurs (la communication commerciale), ou encore la promotion de la diversité sociale et culturelle. L'archivage audiovisuel occupe une place importante. Il n'existe pas de vrai Centre de conservation et d'exploitation des programmes audiovisuels en Tunisie. Avec l'aide précieuse de l'INA, le déploiement d'une base

de données d'archives audiovisuelles aura une utilité auprès d'un public très large. La communication d'un régulateur auprès du secteur qu'il régule et des citoyens est enfin un exercice important, car elle assure la transparence de son action, qui est un prérequis essentiel pour asseoir une autorité crédible et légitime.

Quelle sera la méthode employée pour mettre en œuvre ce jumelage ?

En réalité, les membres du personnel du CSA attachés à la mission de jumelage vont devenir les collègues de leurs homologues tunisiens. Au total, ce seront 300 jours d'expertises et d'échanges à Tunis qui sont prévus dans ce projet, outre le temps de préparation et de suivi à Bruxelles ainsi que l'action essentielle d'un Conseiller résident sur place à temps plein. À cela viendront s'ajouter des visites d'études du personnel de la HAICA à Bruxelles.

Il faut noter que nous en sommes encore au début de l'expérience. Jusqu'à présent, les membres du CSA ont été amenés à prendre place au sein de l'équipe de la HAICA, mais aussi à s'imprégner des réalités de travail, parfois déjà par des participations directes à des activités concrètes, en communication par exemple, et nous avons entamé une phase de diagnostic partagé. L'équipe du CSA belge est revenue avec une première impression positive et le sentiment qu'il y a, autour de ce jumelage, une réelle volonté de coopération. Enfin, il faut souligner qu'il s'agit pour le CSA de répondre à une demande de renforcer les capacités de l'Instance, d'appuyer son déploiement par toute une série d'outils à partager. Les choix stratégiques tout comme l'exercice de ses missions ou de ses décisions restent bien entendu de l'unique compétence de la HAICA.

On suppose que le CSA a dû se réorganiser vu l'ampleur du travail que représente ce jumelage ?

C'est effectivement un investissement conséquent, mais qui est compensé par le financement de l'Union européenne. Ce jumelage représente aussi un défi sur le plan organisationnel. 300 jours d'expertises, ce n'est pas rien, tant pour le projet que globalement pour le CSA. Et il faut souligner que pour les équipes de la HAICA, c'est également un défi considérable, car ce programme d'activités leur demande de la disponibilité et de l'engagement, parallèlement à leurs tâches habituelles. Mais c'est aussi une opportunité de partage d'expériences, ce qui est une source d'inspiration pour toutes et tous. Si le CSA peut contribuer à renforcer la liberté d'information et à stabiliser un paysage des médias indépendants et démocratiques dans le processus de transition que connaît la Tunisie, ce sera une aventure dont nous pourrons être fiers.



LE RÔLE DE L'UGP3A DANS LE JUMELAGE

//

Khalil Kammoun est le directeur général de l'unité de gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (UGP3A). Il nous présente le rôle de cette unité qui est chargée des projets de jumelage menés par l'Union européenne avec la Tunisie, et en particulier la spécificité du programme de coopération et de réunissant le Conseil supérieur de l'audiovisuel belge (CSA) en coopération avec l'Institut national de l'audiovisuel français (INA).

//

Quel est le rôle joué par l'UGP3A au sein du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale pour la promotion du partenariat entre la Tunisie et l'UE ?

Créée en 2004, l'UGP3A est la structure chargée du suivi de la mise en œuvre des projets de jumelage.

Le jumelage est considéré comme l'instrument européen, par excellence, utilisé pour encourager l'échange d'expertises tuniso-européennes. Il vise à permettre aux cadres tunisiens de renforcer leurs capacités techniques et de bénéficier des expériences des experts de l'UE dans divers domaines.

Pour quelle raison recourt-on à l'UE à l'instrument de jumelage ? Et quels sont ses retombées positives pour la Tunisie ?

S'inscrivant dans une logique non commerciale, le jumelage profite aux institutions tunisiennes et européennes et leur permet l'échange d'expertises dans divers domaines, préalablement inscrits

au Programme, avec l'objectif de développer les structures administratives tunisiennes et les relever au niveau des institutions européennes et ce tout en contribuant à l'ancrage des assises de la démocratie et à l'affermissement des libertés.

Quels sont les objectifs escomptés de ce projet de jumelage avec la HAICA ?

Ce projet qui se base sur le partenariat entre le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel belge et la HAICA permettra de tirer profit de l'expertise du partenaire belge dans le domaine de la régulation du secteur de l'Audiovisuel. Aussi, ce projet de jumelage renforcera-t-il les capacités du personnel de la HAICA en la matière.



ÉRIC RAULT (INA)

**RESPONSABLE DU VOLET ARCHIVES
AUDIOVISUELLES DU JUMELAGE**

STOCKER AD VITAM LES ARCHIVES AUDIOVISUELLES : L'OUVERTURE D'UN MONDE DES POSSIBLES POUR LA HAICA

//

Dans le cadre du projet de jumelage, Éric Rault assure l'accompagnement à la mise en place d'un système d'archivage des ressources audiovisuelles au sein de la HAICA. En Tunisie, il n'existe pas d'institution qui centralise la collecte et le stockage de tous les flux radio et TV. Au-delà de l'intérêt certain de constituer un patrimoine de l'audiovisuel, mettre en place un tel système d'archives permettrait d'imaginer de nombreuses possibilités de services aux producteurs, diffuseurs, mais aussi au monde académique et au grand public. L'instance de régulation tunisienne (HAICA) devra décider de ces usages, et en particulier du périmètre de consultation des contenus audiovisuels archivés grâce au futur système de gestion des ressources.

//

Quelle est votre mission au sein du jumelage ?

Nous avons une mission précise concernant ce jumelage dont la finalité est de soutenir la HAICA dans la refonte de son infrastructure technique. Elle se décline en trois objectifs distincts. Nous allons réaliser dans un premier temps un audit des systèmes de captation, de stockage et de catalogage qui existent à la HAICA avec, comme réflexion complémentaire, celle de définir un système d'archivage permettant de stocker les ressources audiovisuelles ad vitam. Nous ferons ensuite des propositions concrètes et nous assurerons enfin le suivi de la mise en œuvre du nouveau système.

C'est un dossier très technique dans lequel l'INA va se lancer !

Oui, le dossier présente de multiples composantes et il n'existe pas de solution clé en main pour couvrir cet ensemble. Nous sommes avant tout dans l'accompagnement et dans la recherche de réponses techniques concertées avec la HAICA. L'installation d'une première maquette a permis de fixer les principes opérationnels d'une captation de qualité optimale. De cette base vont se décliner les différents modules matériels et logiciels nécessaires. Nous devons ensuite identifier ce qui sera engagé en interne, en externe, ainsi que les constructeurs capables de nous fournir les matériels et logiciels adaptés.

Quelles sont les attentes de la HAICA dans ce projet ambitieux de création d'une base de données et d'un catalogue d'archives audiovisuelles ?

Jusqu'à présent, la HAICA est tenue de conserver les programmes qu'elle monitore durant trois ans. Avec ce projet, un des objectifs est d'engager une conservation des médias collectés sur le très long terme, dans une qualité élevée et accompagnés de données de description documentaire. La mise en place d'un système d'archivage associé à un catalogue de ressources audiovisuelles de qualité, ouvre alors le champ des possibles.

Les producteurs et les diffuseurs de tous les pays disposent d'archives audiovisuelles. Cependant, la conservation et la documentation des fonds constitués ne représentent pas leur cœur d'activité. Les archives apparaissent alors comme moins priori-

taires. Elles sont de fait trop rarement conservées et documentées dans de bonnes conditions. Avec un système d'enregistrement, de stockage et de documentation de qualité, couvrant l'ensemble de la diffusion sur le territoire tunisien, la HAICA sera en mesure de proposer ce service aux producteurs et diffuseurs. Elle pourrait aussi devenir un dépôt légal de l'audiovisuel et ainsi étendre ses usages à la conservation patrimoniale et au monde de la recherche. Ce sera à la HAICA de définir le périmètre d'usages et d'usagers de ses archives.

L'INA dispose d'une expérience importante en France. À qui servent ces archives ?

Nos archives audiovisuelles touchent un très large public tant sur le plan national qu'international. Nous commercialisons près de deux millions d'heures d'archives auprès des professionnels de l'audiovisuel qui les utilisent pour illustrer l'actualité ou à des fins de production. Nous produisons et coproduisons de nombreux contenus avec nos archives. Nous servons également les institutions comme les musées et sommes sollicités dans le cadre d'événements culturels et dans le domaine pédagogique.

L'INA est également en charge du dépôt légal de la Radio, Télévision et du Web Médias en France. Les fonds patrimoniaux constitués (soit en 2018 17.8 millions d'heures issues de la captation de 169 chaînes TV et Radio, 15.000 sites Web Médias, 13.000 comptes Twitter) sont accessibles sur l'ensemble du territoire en consultation gratuite à des fins de recherche. Nous mettons enfin à disposition du grand public plusieurs milliers d'heures d'archives sur notre site internet www.ina.fr et proposons une offre S-VOD conséquente. En fonction de l'actualité, nous éditorialisons des archives et les diffusons notamment sur les réseaux sociaux.

L'utilité de conserver notre patrimoine audiovisuel est implicite. Cependant et jusque dans les années 90, un public restreint y avait accès. Aujourd'hui, les technologies numériques autorisent la constitution et le maintien des archives audiovisuelles avec une économie contrôlée. Il est ainsi possible de valoriser notre patrimoine audiovisuel, de soutenir la production et d'alimenter la recherche. Les besoins et usages des archives audiovisuelles sont désormais vastes...

MARIO GIUSEPPE VARRENTI

**DÉLÉGATION DE L'UNION
EUROPÉENNE EN TUNISIE**



ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT DANS LE MONDE DES MÉDIAS

//

Le jumelage entre la HAICA, le CSA et l'INA s'inscrit dans le prolongement d'une longue histoire de collaboration entre la Tunisie et l'Europe. De nombreux jumelages ont été noués entre des pays membres de l'Union européenne et la Tunisie. Pour Mario Giuseppe Varrenti, ce jumelage fait intervenir des instances dont le rôle démocratique est d'une importance capitale à l'intérieur du paysage médiatique.

//

59 jumelages ont déjà été menés en Tunisie. Pourquoi l'Europe choisit cette approche de collaboration ?

Le jumelage, c'est avant tout un outil de coopération qui existe depuis 20 ans et qui a fait ses preuves. Nous avons d'abord débuté avec les pays qui négociaient leur adhésion à l'Union Européenne. Nous avons ensuite élargi ce principe aux pays voisins de l'Union, comme la Tunisie.

C'est un instrument qui a deux forces principales. Premièrement, il réunit des homologues et donc des institutions qui sont capables de collaborer et d'échanger des bonnes pratiques. Ensuite, le jumelage est un instrument qui n'est pas imposé. Il est le fruit d'une demande et permet de couvrir des thématiques très larges comme le renforcement de la bonne gouvernance des institutions tunisiennes et des droits de l'homme.

Pourquoi ce jumelage en particulier ?

La Tunisie a adopté une nouvelle Constitution en 2014 et a choisi un modèle de gouvernance démocratique qui « divise » les pouvoirs en place et prévoit la création d'instances indépendantes. L'union a décidé de soutenir largement cette approche en renforçant les processus démocratiques par le biais de jumelage et de

tous les instruments de coopération dont elle dispose.

Il est fondamental que ces instances indépendantes puissent veiller à ce que les règles soient appliquées de manière égalitaire auprès de l'ensemble du secteur. On le sait, en l'absence d'une instance qui contrôle les règlements, le risque est bien réel que la loi du plus fort l'emporte. Ceux qui ont, par exemple, des moyens financiers plus importants peuvent tirer profit de l'absence de contrôle. C'est particulièrement important dans le domaine des médias vu l'impact de ce secteur sur les citoyens. L'enjeu de cette instance est de garantir un accès à l'information qui soit équitable et diversifié.

Qu'attendez-vous de ce jumelage entre la HAICA, le CSA et l'INA ?

La HAICA est une instance qui, depuis sa création en 2013, a déjà fait ses preuves. Elle a vécu de grandes échéances. Je pense précisément à l'élection présidentielle de 2014 et aux municipales de 2018. Elle dispose maintenant d'une série d'acquis. Notre attente est de maintenant capitaliser et pérenniser le travail qui a été accompli dans le passé et qui sera mené dans le cadre du jumelage.

En l'absence d'une instance qui contrôle les règlements, le risque est bien réel que la loi du plus fort l'emporte.



Contacts presse du jumelage

PERSONNE DE CONTACT **HAICA**

Leila CHIBOUB

 contact@haica.tn

 + 216 71656507 / 99467854

PERSONNE DE CONTACT **CSA**

François MASSOZ-FOUILLIEN

 francois.massoz-fouillien@csa.be

 + 32 496 05 05 73

PERSONNE DE CONTACT **INA**

Christophe CHUCHU

 cchuchu@ina.fr

 + 33 1 49 83 20 95